

## 2. La protection de la biodiversité

Comme cela a déjà été indiqué en introduction, cette fiche ne comprend pas le sujet de la chasse, qui est aujourd'hui dans le débat et qui a fait l'objet de ce fait de multiples diagnostics et de propositions.

### La situation actuelle

Depuis de nombreuses années, les études sur l'état de la biodiversité dans le monde et sur le territoire français montrent toutes un déclin important. Une sixième crise du vivant, d'origine anthropique cette fois-ci, est observée à l'échelle mondiale. En France, où cet enjeu est particulièrement important en particulier compte tenu de l'outre-mer<sup>15</sup>, cinq types de pressions sur la biodiversité sont à l'origine de cette érosion<sup>16</sup> :

- Le changement d'usage des terres, qui a le plus d'impact : dans notre pays, malgré une volonté affichée de zéro artificialisation nette, 287 hectares par an sont artificialisés en territoire d'outremer et 65 758 hectares en territoire métropolitain. Les prairies ont par exemple subi une forte artificialisation, 58 691 hectares depuis 1990 ;

- Les pollutions émises par les activités humaines : les produits chimiques liés aux activités agricoles sont sources d'importantes pressions sur les espèces inféodées aux milieux agricoles. En France sur les trois dernières années, les ventes de produits phytosanitaires ont augmenté de 15 % pour le secteur de l'agriculture. Cependant, notamment grâce à la loi Zéro phyto, l'achat de produit phytosanitaires pour les secteurs non agricoles diminue de 54 % ;

- Le changement climatique : conséquence directe des émissions de gaz à effet de serre par les activités humaines, le dérèglement climatique a un impact important sur de nombreuses espèces. La variation des températures influence la temporalité des migrations de certains oiseaux. Pouvant aller jusqu'à 6 jours de décalage dans le temps, ces variations peuvent entraîner des conséquences sur la survie des espèces notamment vis-à-vis des ressources disponibles qui ne suivent plus la même dynamique.

- Les espèces exotiques envahissantes : cette faune ou flore provenant d'une zone biogéographique différente, trouve dans les milieux naturels français des conditions de survie bien plus favorables et rentre en compétition avec les espèces locales et patrimoniales. Aujourd'hui, et ce depuis 1982, un département de métropole compte en moyenne 12 espèces exotiques envahissantes de plus tous les dix ans<sup>17</sup>.

- L'exploitation des ressources ou la surexploitation des espèces sous différentes formes comme la chasse, le braconnage ou les exploitations au-delà du seuil de soutenabilité de l'espèce (prélèvement plus important que le renouvellement de la population).

La situation est donc alarmante et appelle les politiques et les acteurs privés à prendre de réelles mesures pour réduire l'empreinte environnementale de leurs activités et d'intégrer les solutions de préservation de biodiversité dans l'ensemble des stratégies aussi bien nationales que locales.

---

<sup>15</sup> Au sein de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) un observatoire a été déployé pour mettre à disposition du grand public des indicateurs exposant l'évolution de dynamiques liées au vivant.

<sup>16</sup> Voir le travail de la Fabrique écologique : Les défis de la lutte contre l'artificialisation des sols.

<sup>17</sup> <https://naturefrance.fr/>

## **Les mesures prises pendant le dernier quinquennat<sup>18</sup>**

Au-delà des politiques menées en matière agricole, de condition animale ou d'artificialisation des sols (cf. d'autres fiches), la biodiversité a fait l'objet d'un plan annoncé en juillet 2018. Les objectifs annoncés pour 2023 sont ambitieux, par exemple couvrir au moins 30 % du territoire national terrestre (métropole et outre-mer) et des eaux marines sous juridiction ou souveraineté française par des aires protégées dont 10 % en protection forte. Malheureusement la part actuelle de protection du territoire national reste bien en deçà des objectifs visés avec, à deux ans de l'échéance, seulement 1,6 % des aires marines qui font l'objet de mesures de protections fortes.

Une stratégie nationale pour les aires protégées 2030 a été élaborée. De nombreux plans sont sortis ou ont été renouvelés pour un certain nombre d'espèces menacées. Depuis le 1er janvier 2020, l'AFB a fusionné avec l'ONCFS pour devenir l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a alloué 50 millions d'euros dans l'objectif de planter 7000 km de haies et d'alignements d'arbres sur la période 2021-2024.

L'adaptation de la législation pour faciliter et sécuriser les projets d'aménagement s'est toutefois effectuée au détriment de la protection de l'environnement, en facilitant les dérogations, en restreignant les études d'impact et en limitant les possibilités de recours en justice des citoyens. Les effectifs de personnel de l'Etat qui y sont consacrés ont globalement diminué. Les mesures sur les pesticides dans les pratiques agricoles ne sont pas suffisantes pour vraiment protéger la biodiversité qui trouve refuge ou nourriture dans ces milieux<sup>19</sup>.

S'agissant de la chasse, les mesures prises n'ont pas été dans le bon sens. Le gouvernement s'est opposé au moratoire de la commission européenne sur la suspension de la chasse à la tourterelle des bois, espèces étant classée vulnérable à l'échelle mondiale. La baisse du prix du permis de chasse ouvre la porte à plus de chasse sur le territoire. De nombreux oiseaux restent autorisés à la chasse malgré leur situation écologique très inquiétante. Le plan Ours 2018-2028 a été suspendu.

Le quinquennat a aussi été marqué par des actions favorables à la biodiversité, comme l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes, la relance du projet des barrages de la Sélune ou encore des mesures de protections établies sur des animaux menacés comme les serpents qui ont été intégrés à l'arrêté de protection des Amphibiens et des Reptiliens en début d'année 2021. D'autres projets néfastes pour la biodiversité ont en revanche est maintenu (ex : Grand Contournement Ouest de Strasbourg).

## **L'état du débat politique et médiatique**

La biodiversité est très peu présente dans le débat public, à l'exception du débat sur la chasse ou sur l'ours à l'occasion d'accidents. Au cours de ces épisodes, l'importance de l'impact sur la biodiversité est rarement mise en avant, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur.

## **Les enjeux pour l'avenir**

L'artificialisation constitue toujours la première cause de la perte de biodiversité. Entre 24 000 et 30 000 hectares de terres agricoles et naturelles sont artificialisées chaque année en France, soit une augmentation de l'artificialisation des sols quatre fois plus rapide que celle de la population (cf. fiche infra). Il est essentiel de construire de réelles politiques pour réduire cette dynamique.

---

<sup>18</sup> La Ligue de Protection des Oiseaux a fait un bilan de ces cinq ans : Communiqué de presse.

<sup>19</sup> Voir le travail de la Fabrique Ecologique : Perturbateurs endocriniens : l'état de la science et l'enjeu des négociations européennes.

La solution de procéder à des compensations écologiques des pertes d'espaces naturels pose un certain nombre de questions. La reforestation peut par exemple ne pas constituer de véritables habitats favorables à la biodiversité si les espèces plantées ne sont pas locales ou si celles-ci sont faites en monoculture. De plus, de nombreux projets se font au détriment des problématiques sociales locales, posant alors la question de la pertinence et du bienfait global de ces mesures. Des politiques pour encadrer, suivre et évaluer les actions compensatoires semblent essentielles pour favoriser le plus possible l'émergence de projets structurants, favorables pour la faune et la flore mais aussi pour les territoires.

Un des enjeux est de penser simultanément les politiques climatiques et de préservation de la biodiversité. Le climat est intimement lié aux dynamiques du vivant et à sa bonne santé ainsi que celle des écosystèmes. La lutte contre le changement climatique et contre l'érosion de la biodiversité sont des sujets qu'il faut traiter de manière coordonnée, au même niveau, l'un n'évoluant pas sans l'autre. Le résultat exposé par les rapports de l'IPBES<sup>20</sup> et du GIEC<sup>21</sup> en est un témoin fort et aujourd'hui les politiques climatiques françaises restent bien souvent élaborées en silo.

Le lien entre la santé et la biodiversité mérite aussi d'être réfléchi. Une grande quantité d'études scientifiques démontrent le lien étroit entre préservation de la biodiversité et émergence de nouvelles maladies infectieuses. Le concept de *One Health* est maintenant largement démocratisé, et de nombreuses organisations l'ont adopté. En France, les politiques qui lient les questions de santé et de préservation de la biodiversité restent trop peu nombreuses et cet axe apparaît comme une problématique majeure dans les années à venir en particulier après la prise de conscience collective due à la crise sanitaire actuelle (cf. fiche santé).

Pour la protection des dynamiques naturelles, la préservation et la renaturation des continuités écologiques est plus que jamais en question. Des espaces naturels protégés mais non connectés entre eux restent très peu favorables pour la biodiversité. L'enjeu est d'étendre les ambitions de protection aux continuités écologiques de toutes sortes (trame verte, bleue, brune, noire) et de reconstituer des corridors écologiques fonctionnels sur l'ensemble du territoire et avec les pays voisins.

La France doit aussi porter ses ambitions à l'échelle internationale notamment dans les COP biodiversité. L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a d'ailleurs déclaré la « Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes » - de 2021 à 2030<sup>22</sup>.

Au vu de la prise d'importance de ces questions dans l'arbitrage entre le développement territorial et la protection du patrimoine naturel français, il est crucial de définir une réelle stratégie pour déployer à large échelle les projets de renaturation, en prenant en compte tout du long les enjeux de préservation des espèces endémiques et en déterminant les moyens, aussi bien humains que financiers, à mettre en œuvre durant les prochaines années.

### **Quelques questions précises et prioritaires destinées aux candidats**

- 1) Pouvez-vous vous engager à finaliser à l'horizon du quinquennat un réseau cohérent de trames vertes et bleues, avec un dispositif précis de suivi ?
- 2) Êtes-vous prêt à flécher explicitement vers la biodiversité une part des financements d'investissement de la transition écologique ?

---

<sup>20</sup> La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques est un groupe international d'experts sur la biodiversité.

<sup>21</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

<sup>22</sup> <https://reporterre.net/Reparer-fleuves-forets-et-prairies-pour-retrouver-la-biodiversite>